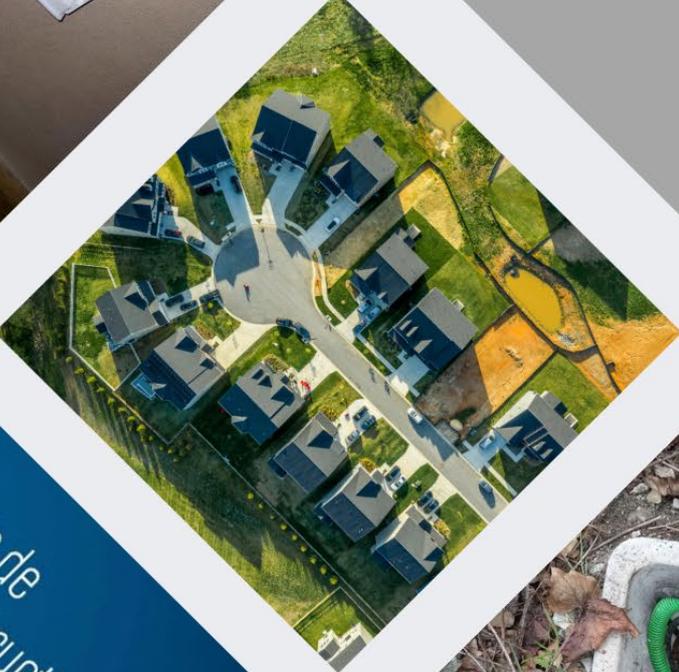




Code de  
la construction  
et de l'habitation



# TRAVAUX SPECIFIQUES



Code de  
construction  
habitation



Si l'analyse des travaux à réaliser révèle l'une des situations suivantes, le forfait ne pourra s'appliquer et les travaux seront ajournés (la pré-visite reste due) :

Création d'adduction nécessitant des travaux d'infrastructure, au-delà du droit du terrain

Tranchée sous voirie en asphalte

Tranchée sous voirie pavée

Travaux nécessitant un forage dirigé

Travaux nécessitant la fourniture de chambres L2T ou supérieures

Travaux impliquant une traversée de route avec mise en place d'une circulation alternée